

24 DEC 2018

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

24 DEC. 2018

ID : 029-212902936-20181218-DE181223-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



### MAIRIE DE TREGUNC

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita - DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny – GUYON Yoann – HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINKUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Stéphanie ALITURKI à Brigitte BANDZWOLEK

Date de convocation : 11 décembre 2018

Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

RAPPORT  
DE LA DELEGATION  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
AU MAIRE

Monsieur Le Maire rend compte de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le **24 DEC. 2018**

ID : 029-212902936-20181218-DE181223-DE

## CONCESSIONS CIMETIERES/COLUMBARIUM

Du 12 septembre au 5 décembre 2018

CIMETIERES		Nombre de concessions
<b>CONCESSIONS (tous cimetières)</b>		
2 m <sup>2</sup> pour 15 ans	96,00 €	3
2 m <sup>2</sup> pour 30 ans	192,00 €	2
4 m <sup>2</sup> pour 15 ans	192,00 €	
4 m <sup>2</sup> pour 30 ans	384,00 €	2
<b>COLOMBARIUM</b>		
Case 2 urnes 10 ans	192,00 €	1
Case 2 urnes 15 ans	286,00 €	
Case 2 urnes 30 ans	572,00 €	2
Case 4 urnes 10 ans	286,00 €	
Case 4 urnes 15 ans	430,00 €	
Case 4 urnes 30 ans	859,00 €	

## REMBOURSEMENTS SINISTRES

20.09.2018	Acceptation d'un remboursement de l'assurance Groupama pour remplacement de vitre sur la balayeuse	1 392,60 €
09.10.2018	Acceptation d'un remboursement de l'assurance Groupama pour le remplacement du tractopelle JCB suite à un incendie	22 800,00 €
03.12.2018	Acceptation d'un remboursement de l'assurance GROUPAMA pour le remplacement de vitres cassées à la halle des sports	247,88 €
05.12.2018	Acceptation d'un remboursement de l'assurance GROUPAMA pour le remboursement de vitres cassées aux brigantines	470,41 €

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 20 décembre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

